



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-74**

**Séance publique du**

**16 mars 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture  |
| Identifiant : 013-211300017-20160316-<br>lmc185829-DE-1-1  |
| Date de signature : 16/03/2016   |
| Date de réception : mercredi 16 mars 2016  |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU<br/>CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:<br/>- ACTE SIGNÉ ✓<br/>- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓<br/>- ACTE TRANSMIS POUR<br/>EXERCICE DU CONTRÔLE DE<br/>LÉGALITÉ ✓</p> |

**OBJET : EXONERATION EXCEPTIONNELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE A L'ORGANISATION DU VIDE-GRENIERS 2014 PAR L'ASSOCIATION "LES MILLES ANIMATIONS"**

Le 16 mars 2016 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/03/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Irène MALAUZAT, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Liliane PIERRON à Madame Catherine SILVESTRE, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Dominique AUGÉY.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Gaele LENFANT, Madame Catherine ROUVIER.  
Secrétaire : Sylvain Dijon

Monsieur Christian ROLANDO donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion  
Direction Gestion de l'Espace Public

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 MARS 2016

**Nomenclature : 2.2**

Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation  
des sols

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Christian ROLANDO

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. DONATINI Gilles, M. BRAMOULLÉ Gérard

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : EXONERATION EXCEPTIONNELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC RELATIVE A L'ORGANISATION DU VIDE-GRENIERS 2014 PAR  
L'ASSOCIATION "LES MILLES ANIMATIONS"- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Afin de relancer les animations dans le village des Milles, l'organisation de celles-ci a été confiée à l'Association dénommée « Les Milles Animations » dont le président est Monsieur Francis DECLERCQ.

C'est en ce sens, que ladite Association a organisé son premier vide-greniers qui s'est déroulé le Dimanche 18 Mai 2014 sur les rives de l'Arc et pour lequel un arrêté d'occupation du domaine public a été délivré.

Dès lors, conformément aux tarifs votés annuellement par le Conseil Municipal, une facture d'un montant de 1 080€ correspondant à la redevance fixée, a été adressée à Monsieur DECLERCQ, son Président.

Or, pour des raisons financières insuffisantes, le président de l'Association a sollicité la Ville au travers de Monsieur Gilles DONATINI Adjoint délégué au Quartier des Milles, afin de pouvoir bénéficier de l'exonération du paiement de ladite facture, et pour laquelle un courrier de relance avant émission d'un titre de recette lui a été adressé le 13 mars 2015.

Aussi, compte tenu du climat associatif festif particulier dans lequel l'Association « Les Milles Animations » tente de relancer l'animation du village, et à titre exceptionnel, je vous propose d'adopter l'exonération de la facture réclamée.

Dès lors, si le Conseil Municipal décide d'exonérer l'Association « Les Milles Animations »,

le manque à gagner pour la Ville s'élèverait à un total de **1 080€** au titre de l'organisation du vide-greniers 2014.

Je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'exonération exceptionnelle de la redevance réclamée à l'Association « Les Milles Animations » s'élevant à **1 080€** au titre de l'organisation du vide-greniers 2014.

DL.2016-74 - EXONERATION EXCEPTIONNELLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC RELATIVE A L'ORGANISATION DU VIDE-GRENIERS 2014 PAR  
L'ASSOCIATION "LES MILLES ANIMATIONS"-

|                         |      |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 46 |
| Présents                | : 39 |
| Abstentions             | : 0  |
| Non participation       | : 0  |
| Suffrages Exprimés      | : 46 |
| Pour                    | : 46 |
| Contre                  | : 0  |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Maryse JOISSAINS-MASINI



Compte-rendu de la délibération affiché le : 16/03/2016  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)